****

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

1. ***Un certificat médical*** est obligatoire pour débuter les cours. Celui-ci devra porter la mention « *apte à la pratique d’une activité physique* » et être daté de moins d’un an. A défaut, l’entreprise KeepFit décline toute responsabilité en cas d’accident lié à l’état de santé du client.
2. ***Le tarif*** énoncé ci-dessus est révisable 1 fois par an, au moins de septembre et prend en compte :

* 50 minutes à 1 heure de prestation par un éducateur sportif diplômé d’état,
* Les frais de déplacement jusqu’à votre domicile ou sur le lieu de votre choix (dans un périmètre de 10 kms autour de Versailles),
* Le prêt de matériel adapté,
* L’assurance responsabilité civile.

***Les modes de règlements*** acceptés sont : chèques, espèces, virements bancaires.

1. Payables à l’avance, ***les séances sont valables* :**

* 3 mois pour les forfaits 10 séances,
* 6 mois pour les forfaits 20 séances.

1. En cas de ***déménagement*** du client en dehors du périmètre défini précédemment, un surcoût de 10 euros par séance pourra être appliqué.
2. En cas d’***annulation***, merci de prévenir au minimum 24h à l’avance, dans le cas contraire, la séance sera facturée. En cas d’***arrêt définitif*** de la part du client, ou de non utilisation dans le temps imparti, les séances restantes ne seront pas remboursées.
3. ***Bon plan*** : Parrainez un nouveau client pour la souscription d’un forfait 10 séances et bénéficiez d’une séance offerte.
4. Une attestation annuelle des dépenses engagées au titre du « *service à la personne* » vous sera fournie. Elle vous sera utile pour ***déduire de vos impôts***, 50% du montant facturé par votre prestataire.

